

## DFA1 – SEMESTRE 8 PARCOURS INTERNAT

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES 2024/2025

**REMETTRE L'IMPRIME EN MAIN PROPRE AU SECRETARIAT DE VOTRE ANNEE DE FORMATION**

**AU PLUS TARD LE 18 NOVEMBRE 2024**

Les places étant limitées dans les UE, le retour des fiches sera daté et la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

**ATTENTION : Les doublants ne peuvent plus changer de parcours, ils ont déjà bénéficié de cette mesure en tant que primants.**

N° Etudiant : .....

Email : .....

Nom et Prénom : .....

Tél. Portable : .....

Date et signature :

Numérotez les UE par ordre de préférence	UE CHOIX LIBRE DISPENSEES AU SEMESTRE 8
	<b>UE optionnelle internat</b> (intégrée aux enseignements du parcours internat dans l'UE internat 2)
	<b>Biologie et thérapeutique des cancers</b> (Mr Gracia – Mme Thomas) (Nombre de places limité à <b>25 étudiants</b> )
	<b>Approfondissement en infectiologie</b> (Mr Pasquier – Mr Alexis)
	<b>Engagement étudiants</b> (Mme Séronie-Vivien – Mme Recoche) (Nombre de places limité à <b>18 étudiants</b> )
	<b>Initiation à la médecine sexuelle</b> (Mme Camara)

**Aucun changement d'UE Optionnelles en cours d'année ne sera accepté**

 Pour les UE sport, M1 et UE extérieures les inscriptions pédagogiques seront réalisées courant Janvier 2025, vous en serez informé par voie d'affichage et par le biais de vos délégués de promotions.

La validation des ECTS des UE optionnelles Sports, UEs de M1 (antérieures à 2023/2024) et UEs extérieures seront soumises à la présentation de documents « certifiés ». Pour les UEs de M1 validées à compter de 2023/2024, les documents non-certifiés (relevé de notes intranet) sont acceptés.

**Tout étudiant n'ayant pas validé les 12 ects fin de cycle ne pourra pas accéder à une inscription administrative en 6<sup>ème</sup> année. Pensez à vous assurer de la validation du nombre d'ects requis.**

**Modalités (à signer)**



## PROCEDURE ADMINISTRATIVE DE TRAITEMENT DES CHOIX DES UE OPTIONNELLES

Une fiche de choix sera complétée **pour chaque semestre** à la suite de la réunion de présentation des UE optionnelles du cycle concerné. Les dates limites de remise seront communiquées lors de cette réunion, et sont indiquées sur le calendrier universitaire. Les fiches des deux semestres sont rendues indépendamment.

**Une seule UE optionnelle par semestre** sera prise en compte, en dehors des UE extérieures (hors cursus santé). En raison de certains contingents, minimum ou maximum, des UE, plusieurs **choix devront donc être indiqués par ordre de préférence (1, 2 et 3)** dans la case correspondante. Si le choix n°1 concerne une UE dont le contingent est atteint à la réception de la fiche, l'étudiant sera automatiquement affecté sur son choix n°2, et ainsi de suite. Aucune UE n'ayant atteint le quota minimum ne pourra ouvrir.

La fiche de choix sera déposée **EN MAIN PROPRE**, par l'étudiant concerné, à l'accueil du Département des Sciences pharmaceutiques aux horaires d'ouverture, ou en cas d'absence, auprès du secrétariat pédagogique du DFG, qui indiquera la date de remise sur la fiche.

La fiche doit impérativement comporter :

- le choix de l'étudiant par ordre de préférence
- la signature de l'étudiant
- Si aucune des UE proposées sur la fiche des UE optionnelles dispensées sur le semestre n'est choisie, la fiche devra être barrée, porter la mention choix UHS (UE Hors Semestre) et remise à l'administration dans les mêmes délais.
- la date de remise et l'heure de dépôt apposés par l'administration pour valider la fiche.

Aucune fiche ne sera acceptée après la date butoir. Aucun envoi par mail ne sera accepté.

**Aucun changement d'UE optionnelles en cours d'année ne pourra être pris en compte.**

**Toute UE optionnelle prise par l'étudiant impliquera sa présence aux enseignements et à l'examen terminal.**

Les étudiants ne peuvent s'inscrire qu'à **une seule UE optionnelle proposée sur un semestre par le Département**, afin de pouvoir suivre correctement les enseignements qui se déroulent exclusivement les jeudis après-midi.

### **Diffusion des listes des inscrits aux UE optionnelles :**

Les listes des étudiants inscrits par UE optionnelle seront affichées dans les 5 jours ouvrés suivant la clôture des inscriptions. En cas d'anomalie, l'étudiant concerné devra se signaler dans le délai précisé lors de l'affichage, au service scolarité de son année. La liste des étudiants inscrits sera ensuite communiquée par le service scolarité, aux enseignants responsables. **Seuls les étudiants inscrits sur ces listes, pourront suivre les cours et seront autorisés à passer les examens.**

**La fiche de choix doit être impérativement signée.**

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions aux UEs de choix du Département Pharmacie

*(Signature)*